

**RAPPORT DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE  
DES INTERVENTIONS DE LA FÉDÉRATION  
DES PRODUCTEURS DE VOLAILLES DU QUÉBEC  
DANS LA MISE EN MARCHÉ**

Dossier : 174-20-01  
7 novembre 2001

# TABLE DES MATIÈRES

---

1. Le mandat .....	3
2. La séance publique .....	3
3. Les participants .....	4
4. La situation de l'industrie .....	5
4.1 Les commentaires et les réactions des intervenants suite à la présentation de la synthèse de la monographie .....	10
5. L'évaluation de la pertinence et des résultats des interventions de la Fédération dans la mise en marché ....	10
5.1 Évaluation de l'administrateur du plan .....	10
5.2 Commentaires du Groupe St-Hubert .....	15
5.3 Commentaires de Volaille Giannone inc. ....	16
5.4 Commentaires et présentation de l'Association des propriétaires d'abattoirs et des acheteurs d'animaux vivants du Québec (division volailles) .....	16
5.5 Commentaires et présentation d'Exceldor .....	17
5.6 Commentaires et présentation d'Olymel .....	18
5.7 Lettre du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec .....	18
6. Identification des cibles stratégiques et des priorités de l'administrateur du plan conjoint en vue d'optimiser la mise en marché des produits visés .....	19
7. Les attentes et les commentaires des intervenants .....	20
7.1 L'Association des propriétaires d'abattoirs et des acheteurs d'animaux vivants du Québec (division volailles) .....	20
7.2 Volaille Giannone inc. ....	21
7.3 Olymel .....	21
8. L'analyse et les commentaires de la Régie .....	21
9. Les recommandations .....	22

## **1. LE MANDAT**

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec doit procéder périodiquement à une évaluation des interventions des administrateurs des plans conjoints dans la mise en marché. Cet article se lit comme suit :

Article 62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.»

C'est en regard de cette obligation que la Régie a procédé à l'évaluation des interventions de la Fédération des producteurs de volailles du Québec dans la mise en marché en vertu du plan conjoint des producteurs de volailles du Québec qu'elle administre.

## **2. LA SÉANCE PUBLIQUE**

La Fédération des producteurs de volailles du Québec et les intervenants de l'industrie ont été conviés par la Régie à participer à la tenue d'une séance publique, le 5 juillet 2001, à l'île Charron, Longueuil, afin de procéder à l'évaluation des interventions de l'administrateur du plan conjoint dans la mise en marché. La Régie a fait publier préalablement un avis de séance publique dans le journal « La Terre de chez nous ».

Lors de cette séance, M. Jean-Claude Blanchette, vice-président à la Régie, a rappelé aux intervenants que les évaluations périodiques visent trois objectifs, soit de recevoir les rapports des administrateurs des plans conjoints, d'entendre les commentaires et les interventions relatifs à l'administration des plans conjoints et d'identifier les cibles stratégiques et priorités pour les prochaines années en vue d'optimiser la mise en marché des produits visés.

Cette évaluation périodique se déroule en tenant compte du contexte général de l'industrie et des marchés. Aussi la Régie a-t-elle demandé à la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de préparer une monographie concernant l'industrie du poulet et du dindon au Québec. Celle-ci a été distribuée aux participants préalablement à la séance publique. La Régie a invité les représentants de cette direction à présenter la synthèse de cette monographie aux participants lors de la séance.

Suite à cette présentation, la Fédération des producteurs de volailles du Québec a soumis à la Régie son évaluation de la pertinence et des résultats de ses interventions dans la mise en marché du produit visé. Les porte-paroles du Groupe St-Hubert, de l'Association des propriétaires d'abattoirs et des acheteurs d'animaux vivants du Québec (division Volailles), de l'Association des abattoirs avicoles du Québec, d'Exceldor coopérative avicole, de Volaille Giannone inc. et d'Olymel ont également fait des présentations.

Dans un second temps, la Fédération a identifié et expliqué les cibles stratégiques et les priorités pour les prochaines années en vue d'optimiser la mise en marché des produits visés. Les intervenants ont été invités à présenter leurs commentaires et observations.

Le présent document résume les éléments du rapport de la Fédération. Il fait état des principales observations entendues par la Régie lors de la séance publique. En conclusion, la Régie présente son analyse de la situation ainsi que des recommandations susceptibles de rendre plus pertinentes les interventions de la Fédération pour une mise en marché efficace et ordonnée de la volaille et du dindon.

### 3. LES PARTICIPANTS

La Régie était représentée par :

Monsieur Jean-Claude Blanchette, vice-président à la Régie, président de la séance  
 Madame Claire-Hélène Hovington, régisseuse  
 Monsieur Normand Bolduc, responsable des projets spéciaux  
 Madame Évelyne Martel, conseillère économique.

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

◆ **La Fédération des producteurs de volailles du Québec :**

Monsieur Yves Baril, président  
 Monsieur Yves Campeau, 2<sup>e</sup> vice-président  
 Monsieur Martin Dufresne, membre du comité exécutif  
 Monsieur Serge Deschamps, secrétaire  
 Monsieur Pierre Fréchette, directeur des affaires économiques et programmes  
 Monsieur Sylvain Rheault, directeur de la formation et des communications

◆ **Association des abattoirs avicoles du Québec**

Monsieur Guy Blanchet, directeur général

◆ **Association des propriétaires d'abattoirs et des acheteurs d'animaux vivants du Québec (division Volailles)**

Monsieur André Desroche, président  
 Monsieur Jean-Claude Beauchamp, avocat

◆ **Association des couvoiriers du Québec**

Monsieur André Pilon, directeur général

◆ **Abattoir Ducharme**

Monsieur Alain Ducharme, président

◆ **Abattoir M.S.**

Monsieur Manuel Sebastiao, propriétaire

◆ **Exceldor, coopérative avicole**

Monsieur André Forcier, directeur général  
 Monsieur Jacques Boulanger, vice-président secrétaire général

◆ **Volaille Giannone inc.**

Monsieur Bernard Jolicoeur, vice-président finances et développement

◆ **Ferme des Voltigeurs inc.**

Monsieur Dominique Martel, vice-président

◆ **Groupe St-Hubert**

Monsieur Jean-Pierre Léger, président  
 Monsieur Michel Durocher, directeur de l'approvisionnement

◆ **Olymel**

Monsieur Paul Beauchamp, vice-président des affaires publiques et institutionnelles

◆ **Zinman W. enr.**

Monsieur Giuseppe Ferrarelli, président

◆ **Fédération du Commerce inc. (CSN)**

Madame Jacqueline Vaillancourt

◆ **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec**

*Direction des politiques commerciales et intergouvernementales*

Monsieur Jean-Guy Dionne, directeur adjoint

Monsieur Michel Bergevin, secrétaire coordonnateur de la Filière avicole

Madame Louise Vaillancourt, agente de recherche

◆ **La Terre de chez nous**

Monsieur Jean-Charles Gagné, journaliste.

#### 4. LA SITUATION DE L'INDUSTRIE

La présentation de la situation de l'industrie par les représentants de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales se fait en trois parties. M. Jean-Guy Dionne, directeur adjoint, traite du cadre réglementaire, de la production de poulet et de dindon et des conventions de mise en marché. M. Michel Bergevin, secrétaire coordonnateur de la Table filière avicole, décrit les secteurs de la transformation et de la distribution. Finalement Mme Louise Vaillancourt, agente de recherche, dresse un portrait sommaire des marchés du poulet et du dindon, de l'environnement, de la recherche et des perspectives.

##### *PREMIÈRE PARTIE*

#### LE CADRE RÉGLEMENTAIRE, LA PRODUCTION DE POULET ET DE DINDON ET LES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ

##### A. Le cadre réglementaire

Suite à la signature de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par le Canada, en 1995, les limitations quantitatives des importations de produits agricoles, dont le poulet et le dindon, ont été remplacées par un système d'équivalents et de contingents tarifaires. Ainsi les importations excédentaires au seuil d'accès minimal (qui est de 7,5 % de la production de poulet de l'année précédente et de 3,5 % de l'allocation nationale du dindon de l'année précédente) sont soumises à des tarifs élevés, variant pour les produits de la volaille de 154 % à 238 %.

De plus, selon M. Dionne, par la signature de cet accord, il y a eu une levée des restrictions aux exportations.

Le 28 juin dernier, à Whitehorse, il y a eu renouvellement de l'accord fédéral-provincial de 2001 sur le poulet.

##### B. La production de poulet et de dindon

###### B-1. La production de poulet

Le système de contingent est le mécanisme par lequel l'Office national, en l'occurrence « Les Producteurs de poulet du Canada », attribue des allocations à chaque office provincial de commercialisation, déterminant la quantité qu'une province peut produire durant une période déterminée. L'allocation totale de poulet pour le Québec a connu un taux de croissance annuel de 4,4 % de 1990 à 2000. Ce taux de croissance annuel est inférieur à celui obtenu par les provinces des Prairies (taux de 6,2 %) et celui de la Colombie-Britannique (7,6 %). Les provinces de l'Ouest ont connu de plus fortes augmentations de la production sous l'influence conjuguée de l'abolition de la *Loi sur le transport des grains* et l'ouverture des marchés extérieurs. Ces différences dans les taux de croissance des allocations des provinces se sont traduites par une diminution de la part de l'allocation québécoise au Canada qui a diminué de 31,1 % à 28,7 %, de 1990 à 2000.

La production de poulet du Québec a connu une croissance annuelle de 4,1 %, passant de 169 millions de kg en 1990 à 243 millions de kg en 2000. L'écart entre le taux de croissance de l'allocation pour la province du Québec et le taux de croissance de la production s'explique par le fait que l'allocation pour la production intérieure est remplie à 100 % alors que celle pour l'exportation ne l'est pas.

Le nombre d'exploitations de poulet au Québec a augmenté de 5,7 % de 1990 à 2000, passant de 690 à 729. Pour les provinces de l'Ontario, cette croissance se chiffrait à 31,4 % pour la même période alors que pour les Prairies et la Colombie-Britannique, elle se chiffrait à 11,3 % et 21,8 % respectivement.

Des données provenant de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec indiquent que, de 1993 à 1997, il y a eu une concentration de la production dans les entreprises de plus grande taille. En effet, les entreprises produisant plus de 360 000 poulets représentaient 49 % de la production en 1997 comparativement à 39 % en 1993.

Sous plusieurs aspects, la productivité tant au niveau du poulet à griller que du poulet à rôtir s'est beaucoup améliorée de 1990 à 2000. Ainsi la durée des élevages a diminué. Les taux de conversion ont été améliorés. Les oiseaux sont vendus plus jeunes, à des poids d'abattage plus élevés en 2000 comparativement en 1990. Les oiseaux ont une meilleure résistance aux maladies et au stress. Les taux de mortalité ont diminué considérablement.

Pour la dernière décennie, les recettes monétaires du Québec ont augmenté en moyenne annuellement de 4,1 %, s'élevant à 381 millions de dollars en 2000. Durant cette période, les prix du poulet à griller et du poulet à rôtir ont fluctué et les augmentations de production ont compensé tout juste les baisses de prix.

Selon les données de l'enquête financière sur les fermes de Statistique Canada, la valeur moyenne des fermes qui produisent du poulet est supérieure à celle de l'ensemble du secteur agricole au Québec. L'avoir net s'est établi à 1,5 million de dollars. La valeur des entreprises s'est accrue de façon importante de 1995 à 1999, leur actif passant de 1,2 million de dollars à 1,7 million de dollars. Cette valeur moyenne des fermes avicoles est légèrement supérieure en Ontario et en Colombie-Britannique, soit de 1,9 million de dollars.

Les fermes avicoles du Québec sont cependant moins endettées que celles des autres provinces canadiennes. Leur taux d'endettement est de 16 % alors qu'en Ontario, il se situe à 18%, en Colombie-Britannique, à 21 % et, dans les provinces atlantiques, à 25 %. Pour l'ensemble du secteur agricole québécois, il est de 24%.

## B-2. La production de dindon

En 1999, une nouvelle politique nationale a été développée afin d'établir les allocations provinciales de contingent. Une base a été établie à 132 millions de kg et celle-ci est répartie en allocations provinciales. De 1990 à 2000, le Québec a connu une croissance minime de son allocation qui s'est élevée à 30 millions de kg en 2000-2001. Ces allocations n'incluent pas les exportations.

La production totale de dindon au Québec est passée de 28,8 millions de kg en 1990 à 33,9 millions de kg en 2000, soit une augmentation de 18 %. La production du Québec par rapport à celle du Canada est stable pour se chiffrer à 22,4 % en 2000. Celle de l'Ontario a augmenté légèrement pour atteindre 44 % en 2000. La production canadienne régie par la gestion de l'offre est passée de 128,1 millions de kg en 1990 à 151,7 millions de kg en 2000, soit une hausse de près de 19 %. Le dindon mâle lourd est la principale catégorie de dindon produite au Québec avec une production de 17 millions de kg en 2000. Les gros dindons sont produits principalement pour alimenter le marché de la transformation.

De 1990 à 2000, on note des améliorations dans la productivité que ce soit au niveau des diminutions des taux de conversion ou des réductions des durées d'élevage, ces dernières ayant comme effet de baisser les taux de mortalité. Le taux de confiscation a également baissé dans le cas des élevages mixtes en 2000 pour s'établir à 1,54 %, comparativement à 3,76 % en 1990.

De 1990 à 2000, les prix payés aux producteurs de dindon ont fluctué. Cependant, le prix du dindon lourd de 1996 à 2000 est demeuré stable. Cette situation reflète la forte demande pour cette catégorie de dindon au cours des trois dernières années, notamment pour la surtransformation.

Enfin, les recettes monétaires du Québec ont connu une croissance annuelle moyenne de 2 %, s'élevant à 59 millions de dollars en 2000.

### C. Les conventions de mise en marché

Dans les secteurs du poulet et du dindon de chair, deux conventions de mise en marché ont été négociées en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Les organismes signataires de ces conventions sont, dans les deux cas, la Fédération des producteurs de volailles du Québec (FPVQ) et l'Association des abattoirs avicoles du Québec inc. (AAAQ).

Tout récemment, certaines entreprises impliquées dans l'achat et la transformation du poulet, estimant qu'elles n'étaient pas adéquatement représentées par l'Association des abattoirs avicoles du Québec, ont formé une association pour les représenter, soit l'Association des propriétaires d'abattoirs et d'acheteurs d'animaux vivants du secteur privé du Québec inc. (division volailles).

## DEUXIÈME PARTIE

### LA TRANSFORMATION ET LA DISTRIBUTION

#### A. La transformation

Au Québec, plus de 50 entreprises font de l'abattage de volailles en 2000. De ce nombre, 16 sont sous un régime d'inspection gouvernementale pendant les opérations et elles effectuent 99 % des abattages totaux du Québec.

De 1990 à 1998, il y a eu croissance de la valeur des livraisons de l'ordre de 51 %, passant de 557,9 millions de dollars à 844,2 millions de dollars. La valeur ajoutée de l'industrie pour la même période s'est accrue d'environ 113 millions de dollars, passant de 159,4 millions de dollars à 272,3 millions de dollars, une croissance de près de 71 %. On note une forte concentration de l'abattage au Québec. En effet les quatre plus importantes entreprises d'abattage transforment près de 95 % des poulets et 100 % des dindons produits au Québec.

Le volume des abattages a varié de 198 000 tonnes en 1990 à 272 000 tonnes en 2000, une croissance de 37 %. Le poulet représente 86 % de ce volume, soit 234 000 tonnes.

Le rendement économique moyen de l'industrie de la transformation et de la surtransformation au Québec, de 1994 à 1998, évalué par la valeur ajoutée par heure-personne payée est plus faible au Québec, soit de 29,24 \$ contre 33,17 \$ en Ontario et 31,62 \$ au Canada. La performance supérieure enregistrée par l'industrie manufacturière ontarienne peut s'expliquer par le fait que celle-ci fabrique davantage de produits à plus forte valeur ajoutée que le Québec.

#### B. La distribution

Le commerce de gros n'échappe pas au phénomène de concentration à l'échelle canadienne. Trois entreprises nationales couvrent plus de 85 % du commerce de gros au Québec.

Dans le secteur du détail, plus de 80 % de la viande de volaille est vendue sous les bannières contrôlées par Loblaw, Métro-Richelieu et Sobeys.

Au Québec, 57 % des ventes de poulet se font dans le secteur du détail et 43 % dans le secteur des services alimentaires. En 1999, les recettes de l'industrie des services alimentaires ont atteint près de 7 milliards de dollars, dont 5,4 milliards dans les services du secteur de la restauration (incluant les traiteurs à forfait), représentant 77,6 % des recettes de l'industrie et 1,6 milliard dans les autres services alimentaires (hébergement, institutions, services commerciaux non traditionnels (industrie des loisirs, distribution automatique, magasin de détail)), soit 22,4 % des recettes.

### *TROISIÈME PARTIE*

## LES MARCHÉS DU POULET ET DU DINDON, L'ENVIRONNEMENT, LA RECHERCHE ET LES PERSPECTIVES

### A. Les marchés du poulet et du dindon

#### A-1. Le marché du poulet

La consommation apparente de poulet a connu de 1980 à 2000 une hausse moyenne annuelle de 2,7 %, pour s'élever à 29,0 kg par personne pour cette dernière année. La hausse de la consommation du poulet proviendrait, en grande partie, d'un changement dans les goûts et les préférences des consommateurs. La viande de poulet est fréquemment utilisée dans les mets préparés, car elle offre un large éventail de produits qui se prêtent bien à la préparation de ce type de repas.

Depuis 1998, suite à un conflit de travail dans plusieurs usines d'abattage au Québec, il y a eu une intensification du commerce de poulet vivant entre le Québec et l'Ontario. De 4,1 millions de kg en moyenne de 1990 à 1997, les ventes à l'Ontario se sont maintenues en 2000 à 14,2 millions de kg, ce qui représente 96 % des ventes interprovinciales totales. D'autre part, les achats de poulet vivant du Québec en provenance de l'Ontario ont atteint un niveau record de 6 millions de kg en 2000.

Au niveau des exportations et des importations canadiennes de poulet, on note une croissance. De 1 108 tonnes en 1990, les exportations canadiennes de poulet sont passées à 82 000 tonnes en 2000. Les nouveaux accords de l'OMC et l'entrée en vigueur du nouveau régime de répartition des contingents ont permis cette poussée au niveau des exportations. Quant aux importations canadiennes de poulet, elles ont augmenté suivant le contingent tarifaire (CT) fixé à 7,5 % de la production nationale de poulet de l'année précédente. À cela s'ajoutent les licences d'importation supplémentaires pour réexportation, pour concurrence et pour pénuries de marché et les importations de produits ne figurant pas sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée (LMIC). Ainsi, au total, le Canada a importé 95 600 tonnes de poulet et de produits de poulet en 2000, comparativement à 48 822 tonnes en 1990.

#### A-2. Le marché du dindon

La croissance de la consommation de dindon au Canada a suivi celle de la population canadienne. Elle s'établit à 4,2 kg par personne en 2000. Ce sont les ventes au détail de produits transformés qui ont le plus progressé, alors que les ventes de dindons entiers stagnent. Les consommateurs québécois et canadiens ont tendance à acheter davantage de produits de dindon à valeur ajoutée. Les Québécois consomment en moyenne moins de dindon que les Canadiens. Les ventes de dindon connaissent d'importantes fluctuations saisonnières. Les ventes réalisées entre les mois de septembre et décembre représentent près de 60% des ventes annuelles. Plusieurs consommateurs perçoivent le dindon comme une « viande des fêtes ».

Au niveau du commerce interprovincial de dindon, le Québec importe du dindon vivant en provenance des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, pour un total de 3,8 millions de kg en 2000.

Les exportations canadiennes de dindon ont nettement augmenté de 1990 à 2000, passant de 5 772 à 23 000 tonnes. Dès le milieu des années 1980, les producteurs et les transformateurs ont conclu des ententes à l'échelle provinciale en vue de stimuler les exportations. D'autre part, les importations de dindon ont augmenté de 1990 à 2000, de 4 572 à 6 417 tonnes.

#### B. L'environnement

Le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole* (RRPOA), entré en vigueur en 1997, vise à protéger l'eau et le sol en prévoyant l'entreposage étanche des déjections animales et en encadrant davantage les activités d'épandage des engrais organiques et minéraux sur les terres en culture. Il rend notamment obligatoires la production d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et la tenue d'un registre d'épandage. Le règlement précise que les entreprises auront jusqu'en 2003 pour se conformer selon un calendrier d'implantation établi en fonction de l'emplacement de l'entreprise, de sa taille et du type de fumier épandu.

Lors du Rendez-vous des décideurs en 1999, un plan d'action concernant l'environnement a été adopté par les intervenants du milieu agricole. Le premier résultat attendu du plan d'action « Un environnement à valoriser » a débouché sur la réalisation du portrait environnemental. Celui-ci dresse un état de situation de l'adoption des bonnes pratiques par les entreprises agricoles. Les résultats du portrait ont été dévoilés au premier trimestre 2000.

#### C. La recherche

Les montants investis en recherche et développement dans les universités québécoises dans le secteur de la volaille ont atteint 3,37 millions de dollars au cours des neuf dernières années. Les projets de recherche ont touché principalement les problèmes de santé du cheptel avicole ayant une incidence économique pour l'industrie, les maladies affectant la volaille et pouvant représenter un risque pour la santé humaine ainsi que l'alimentation.

En 1999, la Chaire en recherche avicole a été créée à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Les cinq organismes qui y contribuent financièrement sont : la Fédération des producteurs de volailles du Québec, la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec, le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec, l'Association des couvoiriers et l'Association des abattoirs avicoles du Québec.

#### D. Perspectives

À long terme, les perspectives de croissance pour le poulet sont très bonnes. On prévoit une croissance soutenue de la demande intérieure et de la production. Sur la scène mondiale, la viande de volaille est la seule viande dont la consommation par habitant augmente dans tous les pays de l'OCDE.

Quant à la consommation par personne de dindon, elle a peu varié depuis vingt ans. Aussi, la croissance future de la consommation sera principalement liée à la mise en marché, qui devra promouvoir l'achat de dindon par les consommateurs tout au long de l'année.

Dans le cadre de la politique de gestion de l'offre, un des défis à relever pour l'industrie consiste à créer des liens entre les producteurs et les autres partenaires de l'industrie pour que les intérêts de tous ces intervenants soient protégés et que les possibilités de croissance sur les marchés intérieurs et étrangers soient optimisées.

Les problèmes environnementaux dans le secteur agricole constituent également un autre défi de taille à relever par l'industrie.

D'autre part, les consommateurs québécois expriment de plus en plus leurs préoccupations et leurs attentes face à la sécurité alimentaire, d'où l'importance de l'intégration des systèmes HACCP (*Hazard Analysis and Critical Control Point*) dans l'industrie de la volaille.

Enfin la traçabilité des produits offre des avantages anticipés pour la santé animale et la sécurité alimentaire. Elle permet aussi d'augmenter la confiance entre les différents intervenants de la chaîne bioalimentaire, d'améliorer la compétitivité des secteurs sur les marchés nationaux et internationaux et de répondre aux exigences des consommateurs, qui sont de plus en plus préoccupés par la qualité et l'origine des aliments qu'ils achètent.

#### **4.1 Les commentaires et les réactions des intervenants suite à la présentation de la synthèse de la monographie**

Le président de la Fédération des producteurs de volailles du Québec, M. Yves Baril, tient à préciser qu'il peut arriver qu'il y ait un écart entre les volumes d'exportation demandés par les transformateurs et les volumes réellement exportés, ce qui pourrait expliquer l'écart entre l'allocation de production pour l'exportation et celle réellement produite. Les provinces ont une limite de 10 % de la production qui peut être destinée à l'exportation. Les quantités allouées pour une période donnée ne sont pas transférables à une période ultérieure. Le Québec demeure en tête des provinces canadiennes pour les volumes d'exportation.

Me Jean-Claude Beauchamp, représentant de l'Association des propriétaires d'abattoirs et des acheteurs d'animaux vivants du Québec, n'est pas d'accord avec le texte concernant le marché interprovincial. Selon Me Beauchamp, ce marché est traité négativement alors qu'il représente comme les autres types de marché des opportunités d'affaires. Il n'y a pas selon lui de raison de penser que l'industrie pourrait manquer de poulet.

Le secrétaire de la Fédération des producteurs de poulets du Québec, M. Serge Deschamps, n'est pas d'accord avec l'interprétation du représentant de la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales à l'effet que l'enlèvement de l'article X1:2ci suite à l'accord de l'OMC ait pour effet une levée des limites aux exportations.

## **5. L'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE ET DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DE LA FÉDÉRATION DANS LA MISE EN MARCHÉ**

### **5.1 Évaluation de l'administrateur du plan**

La Fédération des producteurs de volailles du Québec dépose un mémoire à la Régie dont l'essentiel est résumé ci-après.

#### **HISTORIQUE**

Le plan conjoint provincial des producteurs de volailles du Québec fut adopté en décembre 1970. Par la suite, afin de stabiliser le marché canadien et faire face aux importations américaines, les producteurs de volailles du Québec ainsi que leurs homologues canadiens mettent en place les offices canadiens de commercialisation du dindon en 1974 et du poulet en 1979.

#### **ÉTABLISSEMENT DU VOLUME DE PRODUCTION**

Les mécaniques canadiennes d'allocation ont évolué au cours des dernières années vers une grande flexibilité dans la fixation des allocations provinciales et par l'ajout de programmes parallèles tels que les politiques de gestion des exportations.

Par exemple, l'entente nationale sur l'allocation des contingents de poulet, signée en 1998, accorde aux provinces des taux de croissance pouvant atteindre jusqu'à 8 %. Autre exemple, la Politique nationale d'allocation du quota, adoptée par l'Office canadien de commercialisation du dindon en décembre 1999, accorde un accès conditionnel à une production supplémentaire de 5 % à chaque province.

Ces ententes permettent aux provinces d'accroître leur production en fonction des besoins de leurs marchés ciblés et de leur capacité à les approvisionner.

Le programme structuré d'exportation de poulet et de dindon permet, selon la Fédération, de favoriser l'efficacité des producteurs et la croissance de l'activité économique reliée à l'industrie avicole.

## PROTECTIONS TARIFAIRES

Tel que mentionné précédemment, les productions de poulet et de dindon bénéficient de protections tarifaires qui permettent à l'industrie canadienne de contrer les importations. Selon la Fédération, les possibilités de contourner la barrière des contingents tarifaires augmentent dangereusement. L'accroissement des importations, afin de concurrencer les produits qui ne sont pas sur la liste des importations contrôlées, constitue une menace réelle pour l'industrie canadienne du poulet.

## IMPORTANCE DE LA PRODUCTION AVICOLE DU QUÉBEC

Au 31 décembre 2000, la Fédération dénombrait 801 détenteurs de quotas de production dont 729 produisaient du poulet et 140 produisaient du dindon. Les principales régions productrices de volailles au Québec sont, par ordre d'importance, Saint-Hyacinthe, Lanaudière, Québec et le Centre-du-Québec. Ces quatre régions contribuent pour environ 75 % de la production totale.

Depuis 1995, la production totale s'est accrue de 3,7 % par année, dont 4 % pour le poulet et 1,6 % pour le dindon.

Les programmes d'exportation de poulet et de dindon, mis en place en 1995 afin de satisfaire la demande des transformateurs, ont permis d'ajouter 6 % à la production annuelle du Québec depuis leur mise en place.

## PRINCIPALES INITIATIVES DE LA FÉDÉRATION LORS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

### 1. ENVIRONNEMENT

La Fédération s'est dotée en l'an 2000 d'un plan d'action en agroenvironnement, dont l'objectif principal est la planification d'activités de recherche, d'information et de formation afin de réduire les quantités excédentaires d'azote et de phosphore découlant des élevages de volailles. Le plan prévoit divers outils de communication pour sensibiliser les producteurs à l'importance de la question environnementale. Il prévoit également l'élaboration de conditions d'entreposage appropriées à la production avicole.

### 2. RÈGLEMENTS SUR LES QUOTAS

Des modifications à la réglementation sur les quotas ont été apportées afin d'augmenter la souplesse de l'exploitation des quotas et permettre aux producteurs de répondre à la demande rapidement.

Les principales modifications ont été les suivantes :

- extension des zones de location de quotas;
- dates de dépôt unifiées pour la gestion des documents administratifs;
- calendrier plus souple de 40 semaines pour les nouveaux détenteurs de quotas de moins de 200 mètres carrés;
- identification obligatoire des véhicules servant au transport des volailles;
- distinction du dindon lourd avec le dindon extra-lourd.

D'autres modifications sont prévues pour tenter de simplifier la réglementation et réduire la charge de travail des détenteurs de quotas. La Fédération souhaite que les producteurs comprennent et maîtrisent davantage la réglementation qui entoure leur production.

### 3. INFORMATIONS SUR LES MARCHÉS

Depuis avril 1991, le Service des affaires économiques et des programmes de la Fédération publie un bulletin mensuel à l'intention des administrateurs et de certains intervenants de l'industrie. Le contenu de ce bulletin s'est diversifié au fil des années et il vise à informer sur l'état actuel et prévisible des marchés de la volaille, de la ferme à la table, tant au niveau provincial que national. À partir de l'été 2001, la Fédération en élargira sa distribution à l'ensemble des producteurs de volailles du Québec.

### 4. AIDE À LA RELÈVE

Depuis 1989, la Fédération offre un Programme d'aide à la relève avicole dans la production de poulet; 551 candidats se sont qualifiés depuis l'entrée en vigueur de ce programme et près de 34 000 mètres carrés de quota ont été alloués gratuitement par la Fédération.

### 5. PROMOTION

#### 5.1 Poulet

Depuis 1995, des montants de l'ordre d'un million de dollars sont investis en activités de publicité, de promotion, de relations publiques, de mise en marché et de commandites. Ces investissements visent à consolider et à développer la consommation du poulet produit au Québec.

Pour les prochaines années, la Fédération prévoit concentrer ses efforts de promotion sur les attributs « santé », « goût », « facilité », « rapidité »; coupes « gourmet » ainsi qu'améliorer l'image de marque et stimuler la fréquence de consommation de la viande brune.

#### 5.2 Dindon

Depuis 1995, des sommes annuelles variant de 467 806 \$ à près d'un million de dollars pour l'année 2000 ont été investies dans des activités de commandite télévisée, relations publiques, campagnes de promotion annuelles, fiches-recettes, collants-recettes, expositions. Un des objectifs est d'augmenter la variété des découpes et maintenir l'espace tablette. Le marché du détail est le principal marché ciblé. Le développement de nouveaux produits de dindon et l'emphase auprès des sièges sociaux des chaînes d'alimentation apportent des résultats probants. Selon la Fédération, la modification de la perception des consommateurs par une meilleure information sur le produit semble une voie prometteuse.

Le développement de produits de dindon à valeur ajoutée, l'élargissement de quelques clientèles cibles et une promotion annuelle sur le marché du réseau HRI (hôtels, restaurants et institutions) seront les objectifs des prochaines années.

Au niveau national, un programme quinquennal de promotion générique est en place. Les producteurs et les transformateurs canadiens partagent la charge financière de ce programme à parts égales.

### 6. RECHERCHE

La Fédération participe à deux fonds de recherche en aviculture : l'un a été créé en novembre 1993, il s'agit du Fonds de recherche en santé avicole à l'Université de Montréal et l'autre, fondé en 1999, est la Chaire en recherche avicole. Celle-ci a pour objectif d'accentuer les recherches sur les problèmes de santé pouvant

affecter le cheptel avicole et avoir des incidences sur l'économie de l'élevage et sur l'innocuité des aliments. Elle vise aussi à intensifier l'enseignement dans le domaine avicole. Les montants investis par la Fédération depuis 1995 ont varié de 30 000 \$ annuellement à 272 572 \$.

## 7. QUALITÉ ET SALUBRITÉ

Les principaux transformateurs québécois appliquent déjà le système HACCP, un système de contrôle de la salubrité des aliments reconnu à l'échelle internationale. Au niveau de la ferme, un programme structuré de contrôle de la salubrité alimentaire de type HACCP devrait être mis en place au Canada en 2001.

La Fédération trouve importante l'intégration des systèmes HACCP dans l'industrie de la volaille afin que les programmes de salubrité, appliqués éventuellement par les producteurs de volailles, soient compatibles avec les exigences que les producteurs d'œufs d'incubation, les couvoirs et les abattoirs devront eux-mêmes respecter.

Suite au Forum vision 2000, les intervenants de l'industrie ont choisi de prendre les devants en dressant un portrait détaillé de l'utilisation des antibiotiques dans l'industrie avicole et en réalisant des expériences sur l'alimentation des poulets sans farine animale et sans gras animal.

## 8. TRAÇABILITÉ

Au cours de 1999, Les Producteurs de poulet du Canada, l'Office canadien de commercialisation du dindon et le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles ont travaillé conjointement au développement d'un formulaire unifié d'information sur les troupeaux qui soit utilisable autant par les producteurs que les transformateurs de poulet et de dindon. Ce formulaire s'inscrit dans le cadre des programmes de salubrité développés par les deux offices nationaux. Il vise à rencontrer les standards et exigences requis par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

## 9. COMMUNICATIONS

### 9.1 Communications internes

La Fédération publie annuellement six bulletins d'information : *Le Provoqué*, destiné aux producteurs. Elle leur achemine des communiqués à toutes les fois que l'importance du dossier le justifie. On retrouve dans *Le Provoqué* une information générale et diversifiée sur l'actualité avicole et sur les principaux enjeux auxquels est confrontée l'industrie.

D'autres outils de communication sont utilisés, par exemple, le journal hebdomadaire *La Terre de chez nous* et le *Trait d'Union* publiés par l'Union des producteurs agricoles.

En 2000, un premier forum de discussion a été tenu avec 300 des 800 producteurs et productrices du Québec. Ils ont pu débattre de dossiers d'actualité comme l'accessibilité des quotas, l'environnement, la biosécurité et le développement de l'industrie.

La Fédération vise une amélioration constante de l'information transmise. Ainsi, elle prévoit augmenter le nombre de parutions du bulletin *Le Provoqué*. De plus, la clientèle ciblée par le Bulletin aux administrateurs sera élargie. La Fédération prévoit être plus présente dans les parutions de *La Terre de chez nous*. Elle prévoit aussi développer son site Extranet.

## 9.2 Communications externes

La Fédération tente de rejoindre et d'informer la population en général pour la sensibiliser aux défis et aux réalisations de l'industrie par des communiqués de presse diffusés sur une base régulière. La Fédération a développé au cours de la dernière année un nouveau site Web où l'on retrouve des informations variées sur la Fédération, la production, la réglementation et les initiatives mises de l'avant par l'organisation. Une section entière est consacrée aux mythes et aux réalités entourant la production de volailles.

La Fédération souhaite poursuivre ses efforts dans le domaine des relations de presse, développer une politique de commandites et travailler à mettre à jour son site Internet sur une base régulière.

## 10. FORMATION

Un programme de formation a été développé pour sensibiliser les producteurs à l'importance des outils collectifs qui ont permis le développement de la production avicole au Québec. Ce programme traite de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec et de la réglementation qui en découle. Une première tournée destinée à tous les administrateurs a été effectuée. Ce programme doit s'échelonner sur plusieurs années et rejoindra éventuellement l'ensemble des producteurs.

De nouveaux outils seront également développés (nouvelle convention, HACCP, etc.) pour rejoindre le plus grand nombre possible de producteurs avec des outils de formation véritablement adaptés à leurs besoins.

## 11. PARTENARIAT

La Fédération mise sur le partenariat pour coordonner toutes les forces du milieu autour d'objectifs communs. Comme exemple de partenariat, elle cite la création de la Chaire en recherche avicole. Les organisations avicoles du Québec se sont associées à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal pour mettre en place cette chaire.

Comme autre initiative, elle souligne l'organisation du Forum vision 2000, tenu en novembre 2000. Les principaux acteurs de l'industrie avicole québécoise ont participé à ce premier forum sur les perspectives de développement de l'industrie québécoise du poulet. Les leaders de toutes les organisations ont décidé à l'unanimité, entre autres, de tout mettre en œuvre pour bloquer l'érosion des parts de marché du Québec et ensuite reprendre les parts canadiennes de marché qui leur reviennent.

Autre exemple, lors du Congrès mondial de l'aviculture qui s'est tenu à Montréal en août 2000, l'ensemble des organisations avicoles québécoises ont conçu une brochure et un kiosque présentant « Le Québec avicole » aux participants.

## PERFORMANCES GÉNÉRALES DE L'INDUSTRIE DE LA VOLAILLE

La Fédération situe l'industrie avicole dans un contexte canadien et mondial. Elle analyse certains indicateurs de performance économique.

### PRINCIPAUX PRODUCTEURS MONDIAUX DE POULET ET DE DINDON

En 1999, le Canada se classait au douzième rang des principaux producteurs de poulet et au sixième rang des principaux producteurs de dindon. Les Américains arrivent en tête pour les deux productions, produisant deux fois et demie plus de poulet que la Chine ou le Brésil et trois fois plus de dindon que la France.

La production québécoise de poulet et de dindon contribue à 27,4 % de la production canadienne et à 27,5 % des recettes agricoles comptabilisées pour ces deux productions, alors que le Québec ne compte que pour 24 % de la population canadienne. Au prorata de la population, la production de poulet et de dindon du Québec est plus importante que celle des autres provinces canadiennes et que celle des grands producteurs mondiaux de volailles, à l'exception des États-Unis et du Brésil.

## PRINCIPAUX CONSOMMATEURS MONDIAUX DE VOLAILLES

En 1999, le Canada se classait au huitième rang des principaux pays consommateurs de poulet, mesuré sur une base de consommation par habitant, alors qu'il se classait au septième rang des principaux pays consommateurs de dindon.

Déjà, en 1990, les Canadiens mangeaient moins de viande que les Américains. Depuis, l'écart s'est creusé davantage. En 1999, la consommation de poulet et de dindon est de 49,1 kg aux États-Unis comparativement à 31,4 kg au Canada. Pour ce qui est de la consommation totale de viande, elle atteignait, en 1999, 127,0 kg aux États-Unis et 93,7 kg au Canada. Néanmoins, en excluant les Américains, les Canadiens et les Québécois sont, parmi les pays industrialisés, ceux qui mangent le plus de volailles.

## ANALYSE COMPARATIVE DES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PRIX

Entre 1995 et 1999, les prix du poulet aux producteurs du Québec se sont accrus de 1,0 %, comparativement à un accroissement de 1,4 % aux États-Unis. Quant aux prix aux abattoirs, ils ont augmenté à un taux de 1,2% pour cette période au Québec comparativement à 0,7 % aux États-Unis. Les prix de détail ont augmenté de 2,1 % au Québec alors qu'ils augmentaient de 3,6 % aux États-Unis. Au Québec, les prix du poulet aux producteurs et à l'abattoir étaient inférieurs à l'indice des prix à la consommation (IPC) des aliments qui, pour cette période, était de 1,5 %. Aux États-Unis, l'IPC des aliments s'est chiffré à 2,5 % pour cette période.

Selon la Fédération, l'industrie québécoise de la volaille fait face à une concurrence très vive; d'une part avec les autres viandes, dont les prix fluctuent avec les prix américains, et d'autre part par l'agressivité des provinces de l'Ouest pourvues d'amples réserves de céréales.

### 5.2 Commentaires du Groupe St-Hubert

Le président du Groupe St-Hubert, M. Jean-Pierre Léger, insiste sur l'importance de la qualité, de la salubrité et de la traçabilité des produits de la volaille. Il se dit heureux de l'engagement de la Fédération pour ces aspects.

Au cours des cinq dernières années, on a assisté à différentes crises alimentaires, que ce soit la crise de la vache folle en France, le poulet à la dioxine ou la fièvre aphteuse en Grande-Bretagne ce qui a provoqué une psychose alimentaire au sein de la population.

De plus, il fait remarquer l'engouement pour les produits transformés de la volaille. Dans le cadre de la planification stratégique de la « division alimentaire » de l'entreprise, les produits prêts à être consommés feront partie de leurs préoccupations. À ce chapitre, les supermarchés, avec leur gamme complète de produits prêts à l'emploi, font compétition à la restauration.

### **5.3 Commentaires de Volaille Giannone inc.**

M. Bernard Jolicoeur, de Volaille Giannone inc., se dit inquiet des délais d'implantation pour un programme de contrôle de la qualité des produits à la ferme. En pratique, il s'interroge sur les aspects concrets de cette implantation. Le secrétaire de la Fédération répond que le programme de salubrité à la ferme est bel et bien enclenché au niveau canadien. Un code des bonnes pratiques sera élaboré par les Producteurs de poulet du Canada. Le mandat a été accordé pour nommer des certificateurs et procéder à la détermination des rôles des différents intervenants pour l'application de ce programme. Il sera au départ volontaire mais on doit s'attendre à ce qu'il devienne obligatoire. Sa mise en place devrait se faire cet automne.

Concernant la recherche et le développement, M. Jolicoeur croit que les montants investis dans ce domaine sont minimes. Selon lui, l'industrie subira les conséquences de ce manque de prévoyance.

De plus, il croit que les investissements à la ferme et dans le secteur de la transformation sont faibles. Les données divulguées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Fédération sont silencieuses sur ce point. Le président de la Fédération, M. Baril, rétorque que les producteurs ont bel et bien investi au cours des dernières années dans la modernisation des systèmes de ventilation. Grâce au système à atmosphère contrôlée, les écarts de température sont moins grands dans les poulaillers. M. Dionne rappelle que certaines données sont disponibles concernant les investissements totaux effectués par les entreprises de production de poulet au Québec. Concernant les investissements dans le secteur de la transformation, la direction fait face à des problèmes de confidentialité.

M. Jolicoeur insiste pour souligner que les intervenants de l'industrie de la volaille apprécieraient obtenir de l'information sur certains indicateurs tels les investissements.

### **5.4 Commentaires et présentation de l'Association des propriétaires d'abattoirs et des acheteurs d'animaux vivants du Québec (division volailles)**

Me Jean-Claude Beauchamp, porte-parole de l'Association des propriétaires d'abattoirs et des acheteurs d'animaux vivants du Québec, mentionne que l'Association aurait aimé que la Fédération explique davantage sa position quant à la mise en marché des produits et quant à la convention de mise en marché. Les membres des petits abattoirs sont insatisfaits. Les membres n'ont pas accès au 0,25 % de l'allocation totale de la province prévu à l'article 5,02 de la Convention de mise en marché du poulet. La convention selon l'Association n'est pas appliquée équitablement.

De plus, Me Beauchamp est déçu de ne pas avoir plus de détails concernant le commerce interprovincial et l'accord fédéral-provincial.

M. Baril, président de la Fédération, mentionne que l'accord fédéral-provincial prévoit que le système de gestion de l'offre demeure en place avec des limites de croissance définies. Cet accord stipule également que rien au Canada ne doit empêcher la libre circulation des produits. Les échanges commerciaux découlent de décisions entre vendeurs et acheteurs.

Concernant le commerce interprovincial, les séances ont eu lieu devant la Régie et une décision a été rendue.

M. Deschamps, secrétaire de la Fédération, croit que les intervenants de l'industrie ont intérêt à ce que la mise en marché des poulets vivants se fasse au Québec. Selon M. Deschamps, la Fédération ne boude pas les marchés d'exportation mais elle croit qu'il ne faut pas exporter vivant le poulet car on transfère alors des emplois en Ontario.

Me Jean-Claude Beauchamp pense que le marché interprovincial est un marché comme un autre. Le Québec ne manque pas de poulet, la production dépassant les besoins domestiques. Selon lui, il ne faut pas non plus renoncer à exploiter les marchés d'exportation. Il faut avoir une vision à plus long terme et saisir les opportunités de marché.

M. Baril, président de la Fédération, croit qu'il y a une incohérence dans le discours : d'une part des abattoirs disent manquer d'approvisionnements, et d'autre part ils se disent en faveur du commerce interprovincial.

## 5.5 Commentaires et présentation d'Exceldor

Le Directeur général d'Exceldor, M. André Forcier, mentionne qu'il ne partage pas l'enthousiasme des intervenants, suite au Forum vision 2000, à l'effet de reprendre les parts de marché perdues au profit de l'Ontario et que des mesures doivent être prises pour freiner cette érosion. Malgré la recommandation du forum, il ne croit pas que l'industrie québécoise puisse y parvenir. Cette incrédulité résulte du fait que, selon eux, les intervenants du monde avicole n'ont pas la volonté collective de mettre les efforts financiers requis pour renverser la situation.

M. Forcier souligne que : « La faible rentabilité des abattoirs dans un passé récent a provoqué pour ces derniers des périodes de restructurations importantes et les a rendus frileux à l'idée d'investir dans un but commun. La crainte d'avoir à supporter seuls des surplus de volailles importants sur le marché les a rendus prudents et méfiants à l'égard de toute concertation. ».

Au cours des dernières années, la croissance de la production de poulet a été d'environ 9 %. Selon M. Forcier, le prix peu élevé du poulet comparativement aux autres protéines animales fait en sorte que le consommateur et le producteur y trouvent leur bénéfice. Ainsi, il croit que le régime actuel a fait ses preuves sur ce plan.

Selon lui, de plus en plus de produits québécois se retrouvent en Ontario et dans les provinces atlantiques et il faut s'en réjouir. De plus, le volume de poulet destiné au marché du détail, sous forme de pré-emballé, a connu une croissance exponentielle dans les dernières années. Les intervenants ont su accaparer une place de choix dans le marché. Les transformateurs ont assuré une mise en marché plus qu'adéquate en continuant d'innover pour conserver cette position enviable. Les administrateurs du plan conjoint ont bien joué le rôle qui leur revenait.

Il poursuit en mentionnant que l'industrie de la transformation au Québec est concentrée et son efficacité est due en bonne partie au volume transformé. Cependant, les usines d'abattage de volailles dans les autres provinces, et en particulier en Ontario, jouissent d'une flexibilité opérationnelle que les entreprises du Québec n'ont pas.

Il déplore que l'industrie d'abattage semble le seul maillon de la chaîne à assumer les risques de surplus et les inventaires qui en résultent.

Le problème de la qualité de la matière première ne doit pas être passé sous silence. Selon M. Forcier, l'industrie avicole demeure la seule dans le monde agroalimentaire qui n'a pas encore imposé de critères clairs de paiement de la volaille basés sur la qualité. Exceldor a institué un programme visant à récompenser les producteurs membres qui s'appliquent à produire de la volaille de qualité. Ainsi Exceldor paie un complément de prix sur la qualité basé sur les pourcentages de condamnation.

Au chapitre de la concertation, il y a d'énormes divergences de vues entre les intervenants avicoles au Québec et le consensus quant aux objectifs communs ne tient plus sitôt les réunions terminées. Il cite à titre d'exemple les ventes de poulets

vivants en Ontario. Il croit que ceci peut provenir du fait qu'il y a des différences importantes de taille des divers abattoirs. Il est utopique de prétendre régir les entreprises de tailles différentes par les mêmes règles.

Il rappelle l'article de 2 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* concernant la place de l'organisation coopérative dans la mise en marché des produits agricoles ou de la pêche. Ainsi, Exceldor n'acceptera aucune ingérence qui aurait pour effet de nuire à sa nature coopérative.

Exceldor s'inquiète depuis quelques temps d'un phénomène nouveau relié à une certaine pénurie de main-d'œuvre. Selon celle-ci, le phénomène a déjà un impact important sur la productivité de l'industrie et il faudrait envisager rapidement des solutions si les entreprises désirent éventuellement accroître leur volume d'abattage. En Europe, les entreprises ont investi massivement pour pallier aux difficultés de main-d'œuvre.

M. Deschamps, secrétaire de la Fédération, ne partage pas la vision pessimiste de M. Forcier concernant ses prétentions quant à la non-possibilité que les intervenants puissent récupérer des parts de marché et concernant la rentabilité des abattoirs.

## **5.6 Commentaires et présentation d'Olymel**

M. Paul Beauchamp, d'Olymel, souligne qu'il faut favoriser une vision dynamique. L'industrie avicole n'échappera plus très longtemps à la concentration marquée qui affecte les secteurs de la distribution et de la restauration. Ce phénomène aura un impact sur les entreprises qui les approvisionnent. Il constate que cette concentration a atteint les entreprises de transformation du lait et du porc.

Selon M. Beauchamp, il faut créer des leaders québécois capables d'intervenir dans la dynamique du secteur mondial et conserver ici des activités qui débordent nos frontières. Il faudra également se préoccuper du recrutement de la main-d'œuvre. Chez Olymel, ils ont de la place pour abattre plus de volailles.

Selon celui-ci, la croissance de l'industrie passera par la surtransformation. Pour un emploi dans l'abattage, on créerait un emploi dans le domaine de la surtransformation. Cette importante activité déterminera la position concurrentielle de l'industrie québécoise de la volaille.

M. Beauchamp mentionne que l'accent doit être mis sur les marchés au lieu de se lancer dans une guerre sur les approvisionnements qui n'avantage aucunement l'industrie avicole du Québec. Les prix payés par les transformateurs doivent demeurer compétitifs.

En réaction à la présentation d'Olymel, M. Bernard Jolicoeur se dit en désaccord avec une concentration trop grande de l'industrie. Selon lui, il y a de la place pour les plus petits joueurs.

## **5.7 Lettre du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec**

Étant donné l'absence de représentants du Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec, Mme Martel, conseillère économique à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, fait une lecture de la lettre transmise par le Syndicat concernant certaines préoccupations que celui-ci veut porter à l'attention de l'industrie.

La présidente du Syndicat, Mme Martine Mercier, rappelle que les deux plans conjoints sont très étroitement liés : « *Les orientations et politiques adoptées dans le secteur du poulet sont très souvent déterminantes pour le développement du secteur des œufs d'incubation* ».

À titre d'exemple, la présidente du Syndicat fait remarquer que la diminution de la part du marché canadien de poulet détenue par le Québec, au cours de la dernière décennie, a limité de plusieurs millions d'œufs la croissance des allocations du Québec au cours de cette période.

Elle rappelle : « ... le calendrier selon lequel les volumes de production de poulet sont déterminés rend difficile une planification optimale de la production dans notre secteur. ». Elle poursuit à l'effet que les producteurs d'œufs d'incubation doivent composer avec des contraintes biologiques telle la période d'élevage de 26 semaines avant le début de la ponte et un cycle de production de 64 semaines « ... qui implique que la planification de la production pour une année donnée se fait au printemps de l'année précédente. ».

Un autre élément d'importance rapporté par Mme Mercier a trait aux caractéristiques des oiseaux requises par l'industrie de la transformation du poulet, tel le poids moyen d'abattage. Ces caractéristiques affectent significativement le calcul des allocations de production en œufs. Par conséquent les producteurs doivent être bien informés des tendances à moyen et long termes concernant ce type de paramètres.

Elle conclut : « Les préoccupations que nous avons précédemment exposées ont déjà fait l'objet de discussions par les partenaires de l'industrie québécoise du poulet, notamment lors du Forum vision 2000 tenu en novembre dernier. ». Elle souligne qu'un comité de coordination de l'industrie a été spécifiquement formé pour tenter d'identifier des mécanismes devant permettre une meilleure circulation de l'information entre les différents maillons de l'industrie et conséquemment assurer une meilleure coordination des interventions de chacun de ceux-ci. Le Syndicat compte sur les résultats des travaux de ce comité afin d'apporter des solutions aux préoccupations soulevées.

## **6. IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS VISÉS**

La Fédération a ciblé six défis qu'elle souhaite relever pour les prochaines années, soit l'environnement, le commerce interprovincial et la convention de mise en marché, la qualité et la salubrité, les négociations multilatérales, la concentration des détaillants en alimentation et le suivi à Forum vision 2000.

### **A. L'ENVIRONNEMENT**

La Fédération a des objections concernant les récentes modifications du *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*. Ces modifications imposent un moratoire sur la croissance des fermes avicoles de 165 municipalités dans des zones d'activités désignées comme limitées. Selon la Fédération, le ministère de l'Environnement du Québec ne fait aucune distinction entre les élevages sur fumier sec et solide et les élevages sur fumier liquide. Des études commandées par la Fédération démontreraient que les normes utilisées par le ministère de l'Environnement surestimeraient la production de phosphore des fermes avicoles, de plus de 60 %. Enfin, le projet de loi 184 et les exigences sur le recouvrement des amas de fumier constituent des entraves qui mettent à risque la capacité du Québec de maintenir ses parts de marché.

### **B. LE COMMERCE INTERPROVINCIAL ET LA CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ**

Le commerce interprovincial est perçu par la Fédération comme une menace sérieuse à l'industrie du Québec de même qu'à la stabilité des marchés canadiens. La Fédération maintient qu'il est illogique de permettre aux acheteurs des autres provinces d'accéder sans contrainte à la production québécoise quand l'Entente nationale sur les approvisionnements stipule que « dans chaque province, les

offices provinciaux et les transformateurs devront convenir d'un arrangement permettant à chaque transformateur de recevoir ses quantités approuvées ». La Fédération souhaite développer, avec la collaboration du gouvernement du Québec, des moyens de réduire l'hémorragie causée par le commerce interprovincial.

### C. LA QUALITÉ ET LA SALUBRITÉ

La mise en place de programmes de salubrité implique des coûts très importants. La Fédération compte sur le soutien du gouvernement pour assurer la livraison du programme d'assurance-salubrité à la ferme avant la fin de la présente année.

La salubrité à la ferme sera au cœur des priorités de la Fédération au cours des prochaines années. La Fédération prévoit déployer de nombreux efforts pour mettre en application un programme reconnu dans toutes les fermes avicoles et mettre en place un processus de certification des fermes.

### D. NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES

La Fédération croit que, dans un contexte où le Canada est un participant actif à la négociation d'une zone de libre échange en Amérique (ZLEA) et à l'amorce d'une nouvelle ronde de négociations multilatérales, l'industrie avicole et le gouvernement du Québec ne devront laisser aucun répit aux négociateurs canadiens. Concrètement la Fédération croit justifiable de réduire significativement la portion de poulet dans les produits de la liste des importations contrôlées. Actuellement, un produit doit contenir plus de 87 % de poulet afin de figurer sur cette liste.

### E. CONCENTRATION DES DÉTAILLANTS EN ALIMENTATION

La Fédération croit que l'industrie avicole devra continuer de faire les efforts d'adaptation nécessaires pour s'ajuster à la concentration des détaillants en alimentation à l'échelle canadienne et à son effet sur les fournisseurs et leurs clients. Elle croit également que l'État devrait s'assurer du maintien de l'équilibre des forces entre les consommateurs, les fournisseurs et les grandes chaînes. Elle souhaite que le siège social de la dernière grande chaîne détenue par des intérêts québécois ne quitte pas la province.

### F. SUIVI À FORUM VISION 2000

Dans la foulée de Forum vision 2000, tous les intervenants de l'industrie ont résolu de tout mettre en œuvre pour, à court terme, bloquer l'érosion des parts de marché du Québec et, par la suite, reprendre des parts de marché.

De plus, un nouveau comité sur les appellations a été formé à la Fédération. Ce comité devra concevoir un cahier de charges visant à définir la production d'un poulet « tout végétal » et un poulet sans antibiotiques. La Fédération souhaite clarifier et mieux encadrer cette production qui prendra de plus en plus de place sur le marché.

De nombreuses recherches sont également en cours dans l'industrie pour déterminer précisément les paramètres économiques et zootechniques entourant la production de volailles « végétales ». L'objectif est d'en arriver à commercialiser, à plus grande échelle, ce type de produit de plus en plus prisé par le consommateur.

## 7. LES ATTENTES ET LES COMMENTAIRES DES INTERVENANTS

### 7.1 L'Association des propriétaires d'abattoirs et des acheteurs d'animaux vivants du Québec

Le représentant de l'Association des propriétaires d'abattoirs et des acheteurs d'animaux vivants du Québec, Me Jean-Claude Beauchamp, s'interroge sur la

stratégie de la Fédération des producteurs de volailles du Québec depuis les dix dernières années et l'importance accordée au commerce interprovincial. Le fait de renoncer à servir des marchés n'a-t-il pas contribué à l'érosion des parts de marché du Québec relative à la production ?

Le représentant de l'Association croit que la Fédération a peu de préoccupations pour les producteurs-transformateurs. Ceux-ci trouvent aberrant de ne pouvoir abattre les poulets qu'ils produisent. Les propriétaires de ces entreprises sont des entrepreneurs et ils doivent prendre des décisions d'affaires.

On a pu assister au cours des dernières années à l'éclosion de petites et moyennes entreprises qui satisfont des marchés spécifiques.

L'Association s'attend de la part de la Fédération à un maximum de transparence, de neutralité et d'impartialité. De plus, la Fédération ne devrait pas empêcher les entreprises de se développer.

M. Baril, président de la Fédération, en réaction à ces commentaires signale qu'une récente rencontre avec les représentants des éleveurs de l'Ontario a permis de constater que ceux-ci souhaitent mettre la main sur les parts de marché correspondant aux poulets vivants exportés chez eux.

## **7.2 Volaille Giannone inc.**

Le représentant de Volaille Giannone inc., M. Bernard Jolicoeur, remarque que la Fédération, pour les dossiers concernant l'environnement, le commerce interprovincial et les négociations multilatérales, a comme réaction première d'aller voir le Gouvernement. Ceci reflète un manque de proactivité.

Selon M. Jolicoeur, il faut d'abord régler le problème de la convention de mise en marché. Il faut aussi travailler sur les spécifications de la volaille.

## **7.3 Olymel**

M. Paul Beauchamp croit, tel qu'il l'a mentionné plus tôt, que l'accent doit être mis sur les marchés au lieu de se lancer dans une guerre sur les approvisionnements qui n'avantage aucunement l'industrie avicole du Québec. Selon lui, deux objectifs doivent être poursuivis, soit la stabilité dans les approvisionnements et des prix payés par les transformateurs compétitifs avec ceux du Canada central. Il demande aussi de reconnaître le rôle moteur de la surtransformation dans la croissance de l'industrie avicole. Ces objectifs doivent favoriser et soutenir la croissance de l'industrie avicole.

Quant aux exportations de volaille qui ont un effet régulateur pour l'industrie, une certaine incertitude plane due à la décision qui est attendue quant aux exportations de lait.

## **8. L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES DE LA RÉGIE**

La monographie concernant l'industrie de la volaille déposée par la Direction des politiques commerciales et intergouvernementales du MAPAQ présente une description et une analyse de cette industrie qui serviront à tous les intervenants tant dans l'immédiat que pour des besoins futurs de références. C'est un document complet et de qualité qui a fait l'objet de commentaires positifs des participants.

La Fédération a présenté ses principales réalisations depuis les cinq dernières années en vue d'accroître l'efficacité du plan conjoint. Mentionnons les suivantes :

- mise sur pied d'un plan en agroenvironnement;
- adaptation de la réglementation sur les quotas;
- politique d'aide à la relève;
- augmentation du budget de promotion;
- participation à deux fonds de recherche;
- élaboration d'une politique pour la traçabilité des produits;
- politique d'exportation;
- stratégies de communication.

La Fédération est préoccupée par les nouveaux défis, soit les dossiers de la qualité et la salubrité, la traçabilité et la recherche. D'ailleurs, les transformateurs ont exprimé les mêmes préoccupations que celles de la Fédération et ils acceptent de collaborer avec elle pour atteindre les objectifs fixés. Un plan d'intervention est préparé et des moyens d'actions sont planifiés afin de résoudre ces défis. La Fédération est consciente des nouveaux enjeux commerciaux de la mondialisation pour les prochaines années ainsi que du positionnement des producteurs de volailles du Québec dans un marché très concurrentiel.

Les propriétaires de petits abattoirs souhaitent une implication plus significative dans la chaîne de transformation de la volaille et ils revendiquent une participation plus grande dans la mise en marché de ce produit. L'association accréditée qui les représente croit que la Fédération devrait collaborer plus étroitement avec ce maillon de la transformation dans les prochaines années.

Il est de la connaissance de la Régie que la Fédération et les transformateurs sont dans la phase de négociation d'une nouvelle convention et qu'il est préférable de ne pas aborder les grands enjeux de cette négociation dans cet exercice d'évaluation des interventions du plan conjoint.

## **9. LES RECOMMANDATIONS**

La Régie croit que la Fédération et les partenaires de l'industrie devraient élaborer une stratégie de concertation pour la recherche des consensus afin de faire face aux défis des prochaines années. Cette concertation pourrait cibler prioritairement les quatre aspects suivants :

1. maintenir les parts de marché du Québec dans le contexte des allocations canadiennes ;
2. collaborer avec les transformateurs afin de répondre aux nouveaux besoins des consommateurs ;
3. contribuer au renforcement de tous les maillons de l'industrie de la volaille pour assurer leur compétitivité ;
4. participer au développement d'une stratégie commune pour relever les défis de l'industrie de la volaille, soit :
  - l'environnement;
  - le commerce interprovincial et l'exportation;
  - la qualité et la salubrité;
  - les négociations multilatérales;
  - la concentration des détaillants en alimentation;
  - le suivi aux conclusions de Forum vision 2000.

Les dirigeants de l'industrie de la transformation ont énoncé les difficultés à recruter des travailleurs en usine; il faudrait que ce point s'ajoute à la liste des sujets faisant l'objet de la concertation. De plus, la position concurrentielle de l'industrie de la surtransformation au Québec apparaît également déterminante pour l'avenir de l'industrie et devrait retenir l'attention.

La Régie recommande à la Fédération d'élaborer un plan d'action permettant de situer dans le temps les priorités d'action avec des échéances précises afin d'atteindre les buts visés relatifs à une mise en marché ordonnée et efficace des produits visés. De plus, le développement d'indicateurs permettant de vérifier l'opportunité des interventions et la mesure périodique des résultats atteints seraient un gage supplémentaire de réussite.

---

Jean-Claude Blanchette

---

Claire-Hélène Hovington

---

Normand Bolduc